

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MAI 2007

DÉLIBÉRATION

OBJET : Nouvelles demandes de subventions pour la maison de la petite enfance

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la construction de la maison de la petite enfance (coût de l'opération 2 000 000 €) figure dans le programme pluriannuel des investissements présenté en décembre 2006.

Des subventions ont déjà fait l'objet d'un accord pour l'espace multi-accueil :

- de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du dispositif d'aide à la petite enfance (DAIPE) : 179 780 €;
- du Département 63 000 €.

Compte tenu du rassemblement de l'ensemble des services petite enfance au sein de cette structure, des subventions complémentaires peuvent être sollicitées auprès de la CAF et du Département.

Par ailleurs, les caractéristiques du projet aux normes HQE (haute qualité environnementale) le rendent éligible à des aides de la Région (programme Eco FAUR) et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie),

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces nouvelles demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Enfance, Jeunesse, Éducation, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention et Insertion », et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- SOLLICITE l'aide financière des collectivités territoriales et organismes compétents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à l'Enfance,
la Jeunesse et l'Éducation

Évelyne METAYER